



SCP MORTON & ASSOCIÉS, Avocats au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

30 Rue Delgrès 97110 POINTE-À-PITRE Tél 0590 82 32 45

Doss n° 20190797/LRM/KL

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice ZAC DE CALEBASSIER de BASSE-TERRE aura lieu une adjudication le MARDI 26 OCTOBRE 2021 à 10 heures 30

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

À LA DEMANDE :

La société dénommée NACC, S.A.S au capital de 9 032 380,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 407917111, dont le siège social est 37 boulevard Suchet 75016 PARIS agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

DESCRIPTION :

Sur la Commune de GOYAVE (97128) les biens et droits immobiliers consistant en une parcelle de terre classée en zone naturelle au lieudit l'Hermitage cadastré sous les références :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
AR	123	L'HERMITAGE	16ha 81a 50ca

Il s'agit d'une parcelle enclavée située en zone naturelle, recouverte d'une végétation dense.
La parcelle semble inoccupée.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASSE TERRE, Palais de justice ZAC DE CALEBASSIER ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

La vente aura lieu le mardi 26 octobre 2021 sur la mise à prix de : **QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000€)**

Frais en sus.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 13 septembre 2021

Signé : *La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON*